

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 35

5 janvier 2012

SOMMAIRE

Alliancebernstein Allocations	1658	Family Office Luxembourg S.A.	1668
Atasonic S.A.	1677	Faris S.A.	1663
Bevis Marks 2 S.à r.l.	1634	Fashion Style Holding S.A.	1674
BR 209 Invest S.A.	1641	Feldberg (Deutschland) Holdings S.à r.l.	1669
Carofin S.A.	1640	Fenster Mersch S.A.	1648
CCTV PRO S.à r.l.	1654	Fibatim S. à r. l.	1650
Chiron B1 S.à r.l.	1658	Fidomes	1669
Colada AcquiCo S.à r.l.	1665	Fidomes	1669
Douro SICAV-SIF	1663	Fiduciaire Comptable et Fiscale de Marte- lange SA	1663
Eco Logistics Operator (ELO) S.A.	1648	Finabelia Europe S.A.	1670
Ecomulsion Holdings S.A.	1647	Fin Claude S.A.	1670
Emerging Edge Capital S.à r.l.	1647	Finwellness S.A.	1678
EMG Holding S.à r.l.	1649	Finwellness S.A.	1678
Emmetre S.A.	1649	Fontanina Holding S.A.	1648
EMO Distribution S.à r.l.	1649	Foratec International Holding S.A.	1679
E.M.R. Equipement Médical Radiologique S.A.	1647	Four Investment S.A.	1679
E.M.R. Equipement Médical Radiologique S.A.	1646	Gemini Logistics S.à r.l.	1680
E.M.R. Equipement Médical Radiologique S.A.	1646	German Retail Portfolio 3 S.à r.l.	1680
Environnement et Construction S.A.	1662	G.I.E. Luxembourg for Business	1679
Episteme S.A.	1654	Global Retail Group	1680
EP Munich S.à r.l.	1654	HCA Luxembourg 1	1669
Espirito Santo Financial Group S.A.	1670	HSH Global Aircraft I S.à r.l.	1680
Etoile Investissement S.A.	1654	Montrachet S.A.	1647
Euro Consult Ingénierie S.à r.l.	1657	Nivard S.A. SPF	1653
Euro Park Service S.à r.l.	1657	Orion Finance Luxembourg S.à r.l.	1649
European Real Estate Opportunities GP	1648	Outback S.A.	1673
Euroports Holdings S.à r.l.	1653	Pfizer Mexico Luxco Sàrl	1650
Eurosyst	1657	PHIVCO Holdco S.à r.l.	1679
Eventsmania S.A.	1657	Summit Partners DDN S.à r.l.	1637
Family Lab International S.A.	1663	Unibail Rodamco SIBV	1670

Bevis Marks 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 297.894,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.684.

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth day of the month of November,
before us Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Bevis Marks 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 158.684 (“Bevis Marks 1 S.à r.l.”),

Hereby represented by Ms Samira M’hab, private employee residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 15 November 2011, and

EUROHYPO AKTIENGESELLSCHAFT, a company incorporated and registered in Germany, whose registered office is at Commerzbank AG, Group Legal, Commercial Real Estate, Postanschrift: 65758 Eschborn, Geschäftsräume: Helfmann-Park 5, Eschborn, Germany, (“Eurohypo”),

Hereby represented by Ms Samira M’hab, prenamed, by virtue of a proxy given on 15 November 2011,

The above appearing parties being collectively referred to as the “Shareholders”.

The said proxies shall remain annexed to the present deed.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are all the shareholders of Bevis Marks 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of two hundred and fifty nine thousand two hundred and seventy six pounds sterling (GBP 259,276.-), with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 20 January 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 904 of 5 May 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 158.684 (the “Company”) and the articles of association of which (the «Articles») have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, enacted on 13 October 2011, which publication in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations is pending (the “Company”).

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the corporate capital of the Company by an amount of thirty eight thousand six hundred and eighteen Pounds Sterling (GBP 38,618.-) so as to raise it from its present amount of two hundred and fifty nine thousand two hundred and seventy six Pounds Sterling (GBP 259,276.-) to an amount of two hundred and ninety seven thousand eight hundred and ninety four Pounds Sterling (GBP 297,894.-).

2. To issue thirty eight thousand six hundred and eighteen (38,618) new class A shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) per share to Bevis Marks 1 S.à r.l., each having the rights and privileges ascribed thereto as described in the articles of incorporation of the Company.

3. To accept the subscription and full payment in cash for the new shares by Bevis Marks 1 S.à r.l. with payment of a share premium of three hundred and forty seven thousand five hundred and fifty nine Pounds Sterling (GBP 347,559.-).

4. To restate paragraph 1 of the Art. 5 “Subscribed Capital” of the articles of incorporation of the Company.

5. To confer all and any powers to the board of managers of the Company in order to implement the above.

6. Miscellaneous.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of thirty eight thousand six hundred and eighteen Pounds Sterling (GBP 38,618.-) so as to raise it from its present amount of two hundred and fifty nine thousand two hundred and seventy six pounds sterling (GBP 259,276.-) to an amount of two hundred and ninety seven thousand eight hundred and ninety four Pounds Sterling (GBP 297,894.-).

Second resolution

The Shareholders resolved to issue thirty eight thousand six hundred and eighteen (38,618) new class A shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) per share to Bevis Marks 1 S.à r.l., each having the rights and privileges as described thereto in the articles of incorporation of the Company.

Subscription - Payment

Thereupon appeared Bevis Marks 1 S.à r.l., represented as mentioned above.

Bevis Marks 1 S.à r.l. declared to subscribe for thirty eight thousand six hundred and eighteen (38,618) new class A shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) per share, with payment of a share premium of three hundred and forty seven thousand five hundred and fifty nine Pounds Sterling (GBP 347,559.-) and to fully pay in cash for these shares.

The amount of three hundred eighty-six thousand one hundred seventy-seven Pounds Sterling (GBP 386,177.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholders resolved to accept the said subscriptions and payments and to allot thirty eight thousand six hundred and eighteen (38,618) new class A shares to Bevis Marks 1 S.à r.l according to the abovementioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholders resolved to restate paragraph 1 of Art. 5 "Subscribed Capital" of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. As a consequence paragraph 1 of Art. 5 of the articles of association of the Company shall from now on read as follows:

Art. 5. Subscribed Capital. The issued capital of the Company is set at two hundred and ninety seven thousand eight hundred and ninety four British Pounds Sterling (GBP 297,894.-) divided into two hundred and ninety seven thousand eight hundred and ninety three (297,893.-) class A shares and one (1) class B share, with a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each, all of which are fully paid up (hereafter referred to as the "Shares"). The holder(s) of the Shares are together referred to as the "Shareholder(s)".

Fifth resolution

The Shareholders resolved to confer all and any powers to the board of managers of the Company in order to implement the above resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quinzième jour du mois de novembre,

Par-devant nous Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

Bevis Marks 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L1331 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 158.684 («Bevis Marks 1 S.à r.l.»),

représentée aux fins des présentes par Madame Samira M'hab, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 15 novembre 2011, et

EUROHYPO AKTIENGESELLSCHAFT une société constituée et régie par les lois allemandes, ayant son siège social c/o Commerzbank AG, Group Legal, Commercial Real Estate, Postanschrift: 65758 Eschborn, Geschäftsräume: Helfmann-Park 5, Eschborn, Allemagne, ("Eurohypo"),

représentée aux fins des présentes par Madame Samira M'hab, prénommée, aux termes d'une procuration donnée le 15 novembre 2011.

Les parties susmentionnées sont ensemble nommées les «Associés».

Les prédites procurations resteront annexées aux présentes.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que les Associés sont tous les associés de Bevis Marks 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de deux cent cinquante neuf mille deux cent soixante seize Livres Sterling (GBP 259.276.-), dont le siège social est au 21, boulevard Grande-

Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 20 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 904 du 5 mai 2011 et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158 684 (la «Société») et dont les statuts (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 13 octobre 2011, et dont la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations est en cours.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de trente huit mille six cent dix-huit Livres Sterling (GBP 38.618,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante neuf mille deux cent soixante seize Livres Sterling (GBP 259.276,-) à deux cent quatre vingt dix sept mille huit cent quatre vingt quatorze Livres Sterling (GBP 297.894,-).

2 Émission de trente huit mille six cent dix-huit (38.618) parts sociales nouvelles de catégorie A d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, à Bevis Marks 1 S.à r.l., chacune, ayant les droits et privilèges tels que décrits dans les statuts de la Société.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par Bevis Marks 1 S.à r.l. avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de trois cent quarante sept mille cinq cent cinquante neuf Livres Sterling (GBP 347.559,-) et à libérer intégralement en espèces.

4 Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts «Capital Souscrit», afin de refléter les résolutions ci-dessus

5 Attribution de tous les pouvoirs au conseil de gérance, afin d'exécuter ce qui précède.

6 Divers.

Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente huit mille six cent dix-huit Livres Sterling (GBP 38.618,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante neuf mille deux cent soixante seize Livres Sterling (GBP 259.276,-) à deux cent quatre vingt dix sept mille huit cent quatre vingt quatorze Livres Sterling (GBP 297.894,-).

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'émettre trente huit mille six cent dix-huit (38.618) parts sociales nouvelles de catégorie A d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune à Bevis Marks 1 S.à r.l., chacune, ayant les droits et privilèges tels que décrits dans les statuts de la Société.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Bevis Marks 1 S.à r.l., représentée comme susmentionné.

Bevis Marks 1 S.à r.l., a déclaré souscrire trente huit mille six cent dix-huit (38.618) parts sociales nouvelles de catégorie A d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de trois cent quarante sept mille cinq cent cinquante neuf Livres Sterling (GBP 347.559,-) et à libérer intégralement ces parts sociales en espèces.

Le montant de trois cent quatre vingt six mille cent soixante dix sept Livres Sterling (GBP 386.177,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

Les Associés ont décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre trente huit mille six cent dix-huit (38.618) parts sociales nouvelles de catégorie A à Bevis Marks 1 S.à r.l. conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, afin de refléter les résolutions ci-dessus. Par conséquent le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Souscrit.** Le capital émis de la Société est fixé à deux cent quatre vingt dix sept mille huit cent quatre vingt quatorze Livres Sterling (GBP 297.894,-). divisé en deux cent quatre vingt dix sept mille huit cent quatre vingt treize (297.893,-) parts sociales de catégorie A et une (1) part sociale de catégorie B ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée (les «Parts Sociales») Les détenteurs des Parts Sociales sont définis collectivement comme les «Associés»

Cinquième résolution

Les Associés ont décidé de conférer tous les pouvoirs au conseil de gérance, afin d'exécuter ce qui précède.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante connue du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: S. M'hab, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 novembre 2011. Relation: LAC/2011/50984. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Référence de publication: 2011165197/176.

(110191359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Summit Partners DDN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 122.351.

In the year two thousand and eleven, on the eleventh of November,
before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,
is held

an extraordinary general meeting of shareholders of SUMMIT PARTNERS DDN S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, with registered office at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 122.351, incorporated under the denomination SUMMIT PARTNERS V S.à r.l. pursuant to a notarial deed on 30 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 107 of 2 February 2007.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, dated 13 March 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 870 of 23 April 2009.

The meeting was opened at 3.30 p.m. with Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms Anita Maggipinto, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Martine Zellinger, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the meeting is held with the following:

Agenda

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;

2. Appointment of Merlis S.à r.l. as liquidator;

3. Determination of the powers to be given to the liquidator and of the liquidator's remuneration.

II. - That the shareholders represented, the proxy of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxy of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That the whole corporate capital being represented at the present meeting and the shareholders represented declaring that they had had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

In accordance with articles 141-151 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”), the general meeting decides to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting decides to appoint as liquidator MERLIS S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at L-1030 Luxembourg, 412F, route d’Esch, recorded with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 111.320 (the “Liquidator”).

Third resolution

The general meeting resolves that, in performing its duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the Law, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

The Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The Liquidator may distribute the Company’s assets to the members in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

The general meeting resolves to approve the Liquidator’s remuneration as agreed among the parties concerned.

There being no further business, the meeting is terminated.

WHEREOF

The present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons this deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le onze novembre,

par-Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s’est réunie

l’assemblée générale extraordinaire des associés de la société SUMMIT PARTNERS DDN S.à r.l., (la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.351, constituée sous la dénomination SUMMIT PARTNERS V S.à r.l., suivant acte notarié du 30 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 107 du 2 février 2007.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 870 du 23 avril 2009.

L’assemblée est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L’assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Martine Zellinger, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d’acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;
2. Nomination de Merlis S.à r.l. comme liquidateur;

3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée générale décide de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur MERLIS S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 111.320 (le «Liquidateur»).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

L'assemblée décide d'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte est évalué environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. STOLZ-PAGE, A. MAGGIPINTO, M. ZELLINGER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 novembre 2011. LAC / 2011 / 51251. Reçu douze euros € 12,

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Référence de publication: 2011165666/138.

(110191926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Carofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 64.618.

L'an deux mille onze, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire soussigné, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CAROFIN S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64618, constituée par acte notarié du 26 mai 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 587 du 13 août 1998, («la Société Absorbée»).

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Céline BONVALET, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 412F, route d'Esch,

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annick BRAQUET, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 101, rue Cents.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Chantal MATHU, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- Que la présente assemblée a pour:

Ordre du jour

1. Approbation du projet de fusion tel que publié au Mémorial C, no 1353 du 22 juin 2011.
2. Décharge aux administrateurs.
3. Décharge au commissaire aux comptes
- 4.- Lieu de conservation des dossiers.

- Que l'actionnaire unique, le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire, demeurera annexée au présent acte afin d'être enregistrée simultanément avec celui-ci auprès des autorités chargées de l'enregistrement.

- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, les actionnaires présents ou représentés reconnaissent que la présente assemblée a été dûment convoquée et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est dûment constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir constaté:

- Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée relatives aux fusions ont été respectées savoir:

1. Publication du projet de fusion établi par les Conseils d'Administration des sociétés qui fusionnent au Mémorial le 22 juin 2011, soit un mois au moins avant la réunion des assemblées générales appelées à se prononcer sur le projet de fusion.

2. Etablissement d'un rapport écrit par le Conseils d'Administration de la Société Absorbée expliquant et justifiant le projet de fusion.

3. Dépôt des documents exigés par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales au siège social des sociétés un mois avant la date de la réunion des assemblées générales en vue de leur inspection par les actionnaires.

- Qu'aucun créancier de la Société Absorbée n'a demandé la constitution de garanties pour des créances exigibles et non exigibles au Président la Chambre du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg;

PREND à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Assemblée approuve le projet de fusion entre la société anonyme CAROFIN S.A. (ci-après la "Société") et la société anonyme de droit italien TTM – TOP TECHNOLOGY MISSION S.P.A., avec siège social à Via Cesare Costa no 19/D – Modène – Italie, tel que ce projet de fusion a été publié et approuvé par les conseils d'administration de la Société et de la société TTM – TOP TECHNOLOGY MISSION S.P.A., précitée et de procéder à la fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée par le transfert de tout l'actif et de tout passif de la Société Absorbée à titre universel à la Société Absorbante.

Comme la Société Absorbante détient la totalité du capital social de la Société Absorbée, aucune action ne sera émise par la Société Absorbante en contrepartie du transfert de l'actif et du passif.

Conformément au projet de fusion les opérations de la société absorbée sont considérées d'un point de vue comptable comme accomplies au nom et pour compte de la société absorbante à compter de la date d'enregistrement de l'acte de fusion auprès du Registre des Sociétés de la Société absorbante tel qu'indiqué au projet de fusion.

Du point de vue légal la fusion est réalisée lorsque sont intervenues les décisions concordantes prises au sein des sociétés en cause conformément à l'article 272 de la loi sur les sociétés commerciales.

Conformément à l'article 273 de la loi sur les sociétés commerciales, la fusion est réalisée et prendra effet vis-à-vis des tiers lors de la publication du présent acte notarié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Deuxième résolution

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société absorbée jusqu'à la date de la présente assemblée.

Troisième résolution

Les livres et documents de la société absorbée resteront déposés pendant la durée de cinq ans au siège social de la société absorbante à I-41123 Modena, Via Cesare Costa 19/D.

Constataion

Le notaire instrumentant s'est vu fournir:

- un copie du rapport du Conseil d'Administration de la société CAROFIN S.A. prévoyant notamment que les documents requis par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales sont déposés au siège social de la Société pendant le délai légal,

- un certificat émis par un notaire italien émis conformément à l'article 271 de la loi sur les sociétés commerciales.

Ces documents resteront annexés aux présentes.

Constataion

Conformément à l'article 271 (2) de la Loi sur les Sociétés Commerciales, le notaire soussigné déclare qu'il a vérifié et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion, sauf que dans le Projet de fusion aucune disposition n'a été prise conformément au point 262 (2) point c).

Estimation des frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société Absorbante ou qui est mis à charge à raison du présent acte est estimé à EUR 3.000.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour indiqué au début de ce document.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BONVALET, A. BRAQUET, C. MATHU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 novembre 2011. Relation: LAC/2011/51746. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Référence de publication: 2011165990/94.

(110192373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

BR 209 Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 164.962.

STATUTS

L'an deux mille onze, le onze novembre,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu

COME TEC S.A., société anonyme, avec siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48.108,

ici représentée par Madame Sylvie Arpea, employée privée, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 9 novembre 2011.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est formé par les présentes par le propriétaire des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de BR 209 INVEST S.A. (la "Société"), qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à rendre impossible l'activité normale au siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée . La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société a également pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la location, la gestion, l'administration et la détention sous toute forme de façon directe ou indirecte, de tout bien immobilier tant au grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.

La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature commerciale, mobilière, immobilière, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 5. Capital Social . La Société a un capital social de cent vingt mille euros (EUR 120.000) représenté par mille deux cents (1.200) actions d'une valeur nominale de cent (100) euros chacune.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Capital autorisé:

Le capital social pourra être porté de son montant actuel à dix millions d'euros (EUR 10.000.000) avec ou sans création et émission d'actions nouvelles, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir du jour de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de l'acte de constitution de la Société et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 6. Forme des actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux action(s).

Art. 7. Conseil d'Administration. La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'un minimum de trois (3) membres, le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires et peuvent être de catégorie A ou B.

Toutefois, s'il est constaté que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont détenues par plus d'un actionnaire.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration. Le président préside les réunions du Conseil d'Administration. En l'absence du président, les membres du Conseil d'Administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Celui-ci doit le réunir s'il en est requis par au moins deux des membres du Conseil d'Administration. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration, sous réserve que dans l'hypothèse où des Administrateurs de Catégorie A et des Administrateurs de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B sont présents. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents ou représentés peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité des voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à ces caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil d'Administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion, ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs ou par toute autre personne dûment nommée par le Conseil d'Administration.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées, ou par confirmation écrite conformément à l'article 8 ci-dessus.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou la signature individuelle de l'administrateur unique si la Société est administrée par un seul administrateur, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle a été délégué la gestion journalière de la Société, dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou l'administrateur unique, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Si des catégories d'administrateurs A et B sont créées, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B, ou par la signature unique de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué conjointement par un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. Le Conseil d'Administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachée à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs comités composés de membres du conseil et / ou de personnes externes auxquels il peut déléguer des pouvoirs et des fonctions selon son appréciation.

Le Conseil d'Administration pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 13. Conflit d'intérêt. Dans le cas d'un conflit d'intérêt d'un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêt, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêt sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêt au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration un intérêt personnel opposé à l'intérêt de la Société, sera obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion, mais il sera compté dans le quorum. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être fait sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Lorsque la Société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 14. Assemblée Générale des Actionnaires - Décisions de l'Actionnaire Unique. L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration. Les actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le Conseil d'Administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois de mai à 11 heures à Luxembourg.

Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les assemblées générales seront convoquées conformément à la loi sur les sociétés commerciales.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, toutes les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 15. Surveillance de la Société. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires qui sera /seront désigné(s) et révoqué(s) d'après les dispositions légales en vigueur. La durée de leurs fonctions ne peut excéder six (6) ans.

Art. 16. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices Annuels. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 18. Dissolution de la Société. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur. Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur (s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Art. 19. Modifications des Statuts. Les présents statuts pourront être modifiés périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 20. Loi Applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2012.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ainsi établis, la comparante COMETEC S.A., prénommée, déclare souscrire à l'intégralité des mille deux cents (1.200) actions.

Toutes les actions sont libérées intégralement en espèces, de sorte que la somme de cent vingt mille euros (EUR 120.000) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Résolutions de l'actionnaire unique

La comparante, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La comparante fixe le nombre des administrateurs à quatre (4), soit deux administrateurs A et deux administrateurs B, et nomme comme administrateurs A de la Société pour une période devant expirer à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2011, les personnes suivantes:

- Monsieur Nadi SALAME, conseiller financier, né à Neuilly-sur-Seine (France), le 4 décembre 1986, demeurant Villa 87, Rue 10, Rabieh, Metn Nord, Liban,
- Monsieur Marwan ISSA EL KHOURY, avocat, né à Beyrouth (Liban), le 20 novembre 1972, demeurant rue Georges Chehadé, Immeuble le Treillis Beyrouth, Liban.

La comparante nomme comme administrateurs B de la Société pour une période devant expirer à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2011, les personnes suivantes:

- Monsieur Joseph WINANDY, administrateur de sociétés, né à Ettelbruck, le 16 février 1946, demeurant à L-5960 Itzig 92, rue de l'Horizon;
- COSAFIN S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.588, représentée par Monsieur Jacques Bordet, administrateur de sociétés, né à Lyon, France, le 7 mars 1941, L1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

Deuxième résolution

Est nommée comme commissaire THE CLOVER, avec siège social à 8, rue haute L-4963 Clemency, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B149.293, pour une période devant expirer à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2011.

Troisième résolution

Le siège de la Société est fixé à 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. ARPEA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 novembre 2011. LAC / 2011 / 50871. Reçu soixante quinze euros € 75,

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Référence de publication: 2011164450/268.

(110191214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

E.M.R. Equipement Médical Radiologique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 66.870.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011165295/10.

(110191669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

E.M.R. Equipement Médical Radiologique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 66.870.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011165296/10.

(110191672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Montrachet S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.519.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2011

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance. Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A. en remplacement de Monsieur Jordi CATALA.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société

MONTRACHET S.A.

Référence de publication: 2011165531/19.

(110191364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

E.M.R. Equipement Médical Radiologique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 66.870.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011165297/10.

(110191674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Ecomulsion Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 161.833.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'administration de la Société en date du 10 novembre 2011 que:

- M. George William HOWE, demeurant à 5 Leicester Court, 24 Clevedon Road, Twickenham TW1 2TB (UK) a été nommé Président du Conseil d'administration de la Société, pour la durée de son mandat en tant qu'administrateur

- Le siège social de la société a été transféré de 10 rue Nicolas Adames L-1114 Luxembourg à 05 rue de la Chapelle L-1325 Luxembourg avec effet au 10 novembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011165299/16.

(110191958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Emerging Edge Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 143.987.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2011165304/12.

(110191468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Fenster Mersch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9641 Brachtenbach, Maison 2A.

R.C.S. Luxembourg B 101.438.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.
"Le Dôme" - Espace Pétrusse
2, Avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg
B.P. 351
L-2013 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2011165341/16.

(110191741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

European Real Estate Opportunities GP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.825.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Référence de publication: 2011165306/10.

(110191627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Eco Logistics Operator (ELO) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Container Terminal.

R.C.S. Luxembourg B 42.021.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011165308/10.

(110191749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Fontanina Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 22.881.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14/06/2011:

- Les actionnaires prennent acte de l'expiration des mandats de a&c Management Services SARL, Madame Ingrid Hoolants et Taxioma SARL comme administrateurs à l'issue de cette assemblée et décident de reconduire leurs mandats pour une durée de 6 ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de 2016.

- Les actionnaires prennent acte de l'expiration du mandat de Monsieur Paul Janssens en tant que commissaire aux comptes à l'issue de cette assemblée et décident de reconduire son mandat pour une durée de 6 ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011165351/16.

(110191661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Orion Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 72.656.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions des associés de Orion Finance Luxembourg S.à r.l. du 25 novembre 2011

L'associé unique:

- prononce la clôture de la liquidation et constate que Orion Finance Luxembourg S.à r.l. a définitivement cessé d'exister;

- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée minimum de cinq ans au «Centre Etoile», 11/13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orion Finance Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2011165549/17.

(110191880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

EMG Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

R.C.S. Luxembourg B 147.123.

—
Par lettre recommandée adressée le 17 novembre 2011 à la société EMG HOLDING S.à r.l., société à responsabilité limitée avec siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, la société FIDUCENTER S.A. a mis fin de plein droit au contrat de domiciliation avec ladite société EMG HOLDING S.à r.l. avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCENTER S.A.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2011165312/12.

(110191832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Emmetre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 112.449.

—
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2011.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Laurent BACKES / Claude GEIBEN

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011165314/13.

(110191748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

EMO Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6869 Wecker, 11, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 27.945.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011165315/10.

(110191600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Fibatim S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 106.654.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date 22 novembre 2011 que:

Le siège social de la société est transféré de 3, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg au 36, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011165342/12.

(110192016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Pfizer Mexico Luxco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.648.

—
In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of November.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

THERE APPEARED:

PFIZER HEALTHCARE IRELAND, a company organized under the laws of the Republic of Ireland, having its registered address at 9 Riverwalk National Digital Park, Citywest Business Campus, Dublin 24, Ireland, registered under number 127002,

represented by Me Cécile JAGER, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Ireland, on November 24, 2011.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity PFIZER HEALTHCARE IRELAND, is the sole part holder in PFIZER MEXICO LUXCO SARL, incorporated on November 10, 2011 by deed of the notary Léonie Grethen, acting in replacement of the undersigned notary, with registered office at 51 avenue JF Kennedy, L-1885 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 164.648, not yet published in the Mémorial C (the "Company") and the articles have not been modified since the date of incorporation.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole part holder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of THIRTY EIGHT MILLION EURO (EUR 38,000,000.-) to bring it from its present amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) to the amount of THIRTY EIGHT MILLION TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 38,012,500.-) by the creation and the issue of THIRTY EIGHT MILLION (38,000,000) new shares having a par value of ONE EURO (EUR 1.-) each (the "New Shares"), having the same rights and obligations as the existing shares, together with total issue premium of FOUR HUNDRED TWO MILLION NINE HUNDRED FIFTY THOUSAND SEVEN HUNDRED TWO EURO AND FOURTEEN EURO CENT (EUR 402,950,702.14).

The aggregate contribution of FOUR HUNDRED FORTY MILLION NINE HUNDRED FIFTY THOUSAND SEVEN HUNDRED TWO EURO AND FOURTEEN EURO CENT (EUR 440,950,702.14) in relation to the New Shares is allocated as follows: (i) of THIRTY EIGHT MILLION EURO (EUR 38,000,000.-) to the share capital of the Company and (ii) FOUR HUNDRED TWO MILLION NINE HUNDRED FIFTY THOUSAND SEVEN HUNDRED TWO EURO AND FOURTEEN EURO CENT (EUR 402,950,702.14) to the share premium account of the Company.

Subscription

PFIZER HEALTHCARE IRELAND, prenamed, represented as stated hereabove, has declared to subscribe for the THIRTY EIGHT MILLION (38,000,000) New Shares, and to pay them a total price of THIRTY EIGHT MILLION EURO (EUR 38,000,000.-) together with total issue premium of FOUR HUNDRED TWO MILLION NINE HUNDRED FIFTY THOUSAND SEVEN HUNDRED TWO EURO AND FOURTEEN EURO CENT (EUR 402,950,702.14), by a contribution in kind consisting of THIRTY EIGHT MILLION FIVE HUNDRED NINETY FOUR THOUSAND THIRTY NINE

(38,594,039) shares (the “Contributed Shares”) it owns in PAH HOLDCO SARL, a Luxembourg limited liability company, having its registered office at 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated on November 10, 2011 by deed of the notary Léonie Grethen, acting in replacement of the undersigned notary, registered with the Luxembourg Companies and Trade Register under number B 164646 and of which the capital has been increased by deed of the undersigned notary on November 24, 2011, not yet published in the Memorial C.

Evidence of the contribution's existence and Valuation:

The above contribution in kind has been dealt with in a valuation statement issued by the management of the Company, which certifies that the total value of the contribution in kind is equal to the value of the New Shares issued in consideration to the Contributed Shares.

The said report, a copy of the articles of incorporation, a recent excerpt of trade register and of the minutes of the increase of capital of PAH Holdco S. à r.l. have been given to the notary.

Effective implementation of the contribution:

The Contributor PFIZER HEALTHCARE IRELAND here represented as stated hereabove, declares that:

- it is the sole full owner of the Contributed Shares and possessing the power to dispose of the Contributed Shares quotas;
- the Contributed Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Contributed Shares.
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Contributed Shares be transferred to it;
- according to the laws of Luxembourg, and the articles of association of the said company, the equity quotas are freely transferable;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, that is to say in Luxembourg, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Second resolution

The sole partner resolves to amend the first paragraph of article 7 of the by-laws of the Company in order to reflect such increase of capital, which now reads as follows:

Art. 7. First paragraph. “The corporate capital of the company is set at THIRTY EIGHT MILLION TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 38,012,500.-) divided into THIRTY EIGHT MILLION TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (38,012,500) shares having a par value of ONE EURO (EUR 1.00) each.”

Valuation - Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at EUR 6,800.

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The appearing person, acting in her hereabove capacities, and in the common interest of all the parties, does hereby grant power to any employees of the law firm of the undersigned notary, acting individually, in order to enact and sign any deed rectifying the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le vingt-cinquième jour de novembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU

PFIZER HEALTHCARE IRELAND, une société à responsabilité illimitée, régie par les lois d’Irlande, ayant son siège social au 9 Riverwalk National Digital Park, Citywest Business Campus, Dublin 24, Irlande, et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés en Irlande sous le numéro 127002,

représentée par Madame Cécile JAGER, maître en droit, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée en Irlande le 24 novembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, PFIZER HEALTHCARE IRELAND, est l’associé unique de PFIZER MEXICO LUXCO SARL, constituée suivant acte reçu par le notaire Léonie Grethen agissant en remplacement du notaire instrumentant en date du 10 novembre 2011, ayant son siège social au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 164.648, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société») et dont les statuts n’ont pas été modifiés depuis la constitution.

Laquelle personne comparante, ès-qualité qu’elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Première résolution

L’associé unique décide d’augmenter le capital souscrit de la Société par un montant de TRENTE-HUIT MILLIONS D’EUROS (EUR 38.000.000) pour le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) à un montant de TRENTE-HUIT MILLIONS DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 38.012.500,-) par l’émission de TRENTE-HUIT MILLIONS (38.000.000) de nouvelles parts sociales ayant une valeur D’UN EURO (EUR 1,00) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d’émission de QUATRE CENT DEUX MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE MILLE SEPT CENT DEUX EUROS ET QUATORZE CENTIMES (EUR 402.950.702,14).

L’apport total de QUATRE CENT QUARANTE MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE MILLE SEPT CENT DEUX EUROS ET QUATORZE CENTIMES (EUR 440.950.702,14) relativement aux Nouvelles Parts Sociales est alloué comme suit: (i) TRENTE-HUIT MILLIONS D’EUROS (EUR 38.000.000,-) au capital social de la Société et (ii) QUATRE CENT DEUX MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE MILLE SEPT CENT DEUX EUROS ET QUATORZE CENTIMES (EUR 402.950.702,14) au compte de prime d’émission de la Société.

Souscription

PFIZER HEALTHCARE IRELAND, représentée comme dit ci-avant a déclaré souscrire toutes les TRENTE-HUIT MILLIONS (38.000.000) de nouvelles parts sociales et les libérer pour un prix total de TRENTE-HUIT MILLIONS D’EUROS (EUR 38.000.000,-),

ensemble avec une prime d’émission de QUATRE CENT DEUX MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE MILLE SEPT CENT DEUX EUROS ET QUATORZE CENTIMES (EUR 402.950.702,14) par apport en nature consistant en TRENTE-HUIT MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGTQUATORZE MILLE TRENTE-NEUF (38.594.039) parts sociales (les «Parts Sociales Apportées») qu’elle détient dans PAH HOLDCO SARL, ayant son siège au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B164.646, et constitué suivant acte reçu par le notaire Léonie Grethen agissant en remplacement du notaire instrumentant en date du 10 novembre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dont le capital a été augmenté par acte du notaire instrumentant en date du 24 novembre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Preuve de l'existence de l'apport et Évaluation:

L’apport en nature ci-dessus a fait l’objet d’un rapport d’évaluation émis par la gérance de la Société, qui certifie que la valeur totale de l’apport en nature est égale à la valeur des Nouvelles Parts Sociales émises en contrepartie des Parts Sociales apportées.

Ledit rapport, copie des statuts, de l’extrait de registre de commerce et de l’acte d’augmentation de capital de PAH HOLDCO SARL ont été remis au notaire instrumentant.

Réalisation effective de l'apport:

L’Apporteur, PFIZER HEALTHCARE IRELAND, précitée, représentée comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire de Parts Sociales apportées et possède les pouvoirs d’en disposer,
- les Parts Sociales apportées ne sont encombrées d’aucun gage ou usufruit et qu’il n’existe aucun droit aux fins d’acquérir un tel gage ou usufruit sur lesdites parts;
- il n’existe aucun droit de préemption ou d’autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d’en acquérir une ou plusieurs;
- suivant le droit luxembourgeois et les statuts de ladite société, les Parts Sociales apportées sont librement transmissibles;
- toutes autres formalités seront réalisées à Luxembourg aux fins d’effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Deuxième résolution

L’associé unique décide alors de modifier le premier paragraphe de l’article 7 des statuts de la Société pour refléter l’augmentation de capital, lequel article sera comme suit:

Art. 7. Premier paragraphe. «Le capital social de la société est fixé à TRENTE-HUIT MILLIONS DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 38.012.500,-) divisé en TRENTE-HUIT MILLIONS DOUZE MILLE CINQ CENTS (38.012.500) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EURO (EUR 1,00) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à EUR 6.800.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La personne comparante, es qualité qu'elle agit, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir individuellement à tous employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête e la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Cécile Jager, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 novembre 2011. LAC / 2011 / 52902. Reçu 75.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} décembre 2011.

Référence de publication: 2011165592/169.

(110192197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Nivard S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 158.202.

Résolutions prises lors du conseil d'administration du 03 octobre 2011:

- Le siège de la société a été transféré au 80, rue des Romains, L-8041 Strassen avec effet au 3 octobre 2011.

- L'adresse des administrateurs a&c Management Services SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B127330, Ingrid Hoolants, née le 28/11/1968 à Vilvorde (Belgique) et Taxioma SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B128542 a été également modifiée. Leur adresse exacte est fixée au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen à partir du 3 octobre 2011.

- L'adresse professionnelle de Madame Maryse Mouton, la représentante permanente de la société a&c Management Services SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B127330, a également été fixée au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen à partir du 3 octobre 2011.

- L'adresse professionnelle de Madame Ingrid Hoolants, la représentante permanente de la société Taxioma SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B128542, a également été fixée au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen à partir du 3 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011165541/19.

(110191964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Euroports Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 117.473.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 21 novembre 2011.

Référence de publication: 2011165323/10.

(110191485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

EP Munich S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 10.469.350,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.603.

Le bilan au 31 Mars 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 Décembre 2011.

Référence de publication: 2011165317/11.

(110191879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Episteme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 109.465.

L'adresse du commissaire aux comptes AUDIEX S.A. est dorénavant la suivante:

- AUDIEX S.A., 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Référence de publication: 2011165318/11.

(110191580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Etoile Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 89A, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 87.569.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ETOILE INVESTISSEMENT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011165320/11.

(110191533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

CCTV PRO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: CCTV Security Solutions.

Siège social: L-4551 Nieder Korn, 28A, rue des Ecoles.

R.C.S. Luxembourg B 164.989.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Badis MAMMERI, employé privé, né à Longwy (France), le 27 juin 1974, demeurant à F-54400 Longwy, 5, rue du Pulventeux, et

2) Madame Yasmina DEBBACHE, employée privée, né à Longwy (France), le 6 janvier 1976, demeurant à F-54400 Longwy, 5, rue du Pulventeux.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "CCTV PRO S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet la commercialisation et l'installation de systèmes d'alarme et de sécurité et toutes opérations pouvant concerner directement ou indirectement à la Vidéo Surveillance.

La Société a également pour objet la réalisation de tous travaux d'électricité générale, y compris l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la fabrication, le montage, la pose sur chantier, le dépannage et l'entretien de tous appareils et/ou articles de la branche.

Elle pourra aussi s'intéresser et développer toute intervention dans tous les domaines d'activité connexes.

D'une façon générale, la Société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

La Société pourra de façon générale entreprendre toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet et qui seront de nature à en faciliter le développement.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Differdange (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500, EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Badis MAMMERI, préqualifié, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales,	99
2) Madame Yasmina DEBBACHE, préqualifiée, une part sociale,	<u>1</u>
Total: cent parts sociales,	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-4551 Nieder Korn, 28A, rue des Ecoles.

2. Sont nommés aux fonctions de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Badis MAMMERI, employé privé, né à Longwy (France), le 27 juin 1974, demeurant à F-54400 Longwy, 5, rue du Pulventeux, gérant technique, et

- Madame Yasmina DEBBACHE, employée privée, né à Longwy (France), le 6 janvier 1976, demeurant à F-54400 Longwy, 5, rue du Pulventeux, gérante administrative.

3. Le gérant technique peut engager la Société en toutes circonstances par sa seule signature.

Jusqu'à concurrence de 1.250,- EUR, la Société peut être valablement engagée par la signature individuelle de la gérante administrative; pour tout engagement dépassant cette contre-valeur la co-signature du gérant technique est nécessaire.

4. Décision est prise que la Société exercera son commerce sous l'enseigne de "CCTV Security Solutions".

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. MAMMERI, Y. DEBBACHE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 novembre 2011. LAC/2011/52758. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Référence de publication: 2011165243/136.

(110192114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Euro Consult Ingénierie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 87.816.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Référence de publication: 2011165321/11.

(110191374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Euro Park Service S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 72.017.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Référence de publication: 2011165322/11.

(110191373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Eurosys, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4989 Sanem, 7, rue Albert Simon.

R.C.S. Luxembourg B 41.102.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011165324/10.

(110191601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Eventsmania S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 1, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 153.829.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011165325/10.

(110191876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Alliancebernstein Allocations, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 149.953.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des actionnaires qui s'est tenue en date du 24 novembre 2011 a décidé de renouveler le mandat des administrateurs en fonction, de sorte que le conseil d'administration de la Société est composé comme suit:

- M. Nicolas Bérard
- M. Yves Prussen
- M. Louis Thomas Mangan
- M. Christopher Bricker

Ernst & Young a été reconduit dans ses fonctions de réviseur d'entreprises de la Société.

La reconduction est effective pour une durée d'un an et prendra fin lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Pour AllianceBernstein Allocations

Signature

Référence de publication: 2011166483/23.

(110192528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Chiron B1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 164.304.

In the year two thousand and eleven, on the third day of November.

Before us Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"Apax WW Nominees Limited", a company incorporated in England and Wales under company number 04693597, whose registered office is at 33, Jermyn Street, London SW1Y 6DN, United Kingdom,

duly represented by Ms. Linda HARROCH, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on 2 November 2011.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity "Apax WW Nominees Limited", is the sole partner of "Chiron B1 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B164304 and incorporated by a deed of the undersigned notary on 24 October 2011, not yet published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and whose articles have not been amended as from its incorporation (the "Company").

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to increase the share capital of the Company by an amount of THREE HUNDRED AND SEVENTY-NINE MILLION NINE HUNDRED AND SIXTY-FOUR THOUSAND SEVEN HUNDRED AND EIGHTY US DOLLARS (USD 379,964,780.-) to bring it from its present amount of one EIGHTEEN THOUSAND FIVE HUNDRED US DOLLARS (USD 18,500.-) to the amount of THREE HUNDRED AND SEVENTY-NINE MILLION NINE HUNDRED AND EIGHTY-THREE THOUSAND TWO HUNDRED AND EIGHTY US DOLLARS (USD 379,983,280.-) by the creation and the issue of THREE HUNDRED AND SEVENTY-NINE MILLION NINE HUNDRED AND SIXTY-FOUR THOUSAND SEVEN HUNDRED AND EIGHTY (379,964,780) new shares, sub-divided into (i) THIRTY-SEVEN MILLION NINE HUNDRED AND NINETY-SIX THOUSAND FOUR HUNDRED AND SEVENTY-EIGHT (37,996,478) Class A Shares, (ii) THIRTY-SEVEN MILLION NINE HUNDRED AND NINETY-SIX THOUSAND FOUR HUNDRED AND SEVENTY-EIGHT (37,996,478) Class B Shares, (iii) THIRTY-SEVEN MILLION NINE HUNDRED AND NINETY-SIX THOUSAND FOUR HUNDRED AND SEVENTY-EIGHT (37,996,478) Class C Shares, (iv) THIRTY-SEVEN MILLION NINE HUNDRED AND NINETY-SIX THOUSAND FOUR HUNDRED AND SEVENTY-EIGHT (37,996,478) Class D

Shares, (v) THIRTY-SEVEN MILLION NINE HUNDRED AND NINETY-SIX THOUSAND FOUR HUNDRED AND SEVENTY-EIGHT (37,996,478) Class E Shares, (vi) THIRTY-SEVEN MILLION NINE HUNDRED AND NINETY-SIX THOUSAND FOUR HUNDRED AND SEVENTY-EIGHT (37,996,478) Class F Shares, (vii) THIRTY-SEVEN MILLION NINE HUNDRED AND NINETY-SIX THOUSAND FOUR HUNDRED AND SEVENTY-EIGHT (37,996,478) Class G Shares, (viii) THIRTY-SEVEN MILLION NINE HUNDRED AND NINETY-SIX THOUSAND FOUR HUNDRED AND SEVENTY-EIGHT (37,996,478) Class H Shares, (ix) THIRTY-SEVEN MILLION NINE HUNDRED AND NINETY-SIX THOUSAND FOUR HUNDRED AND SEVENTY-EIGHT (37,996,478) Class I Shares and (x) THIRTY-SEVEN MILLION NINE HUNDRED AND NINETY-SIX THOUSAND FOUR HUNDRED AND SEVENTY-EIGHT (37,996,478) Class J Shares, each having a par value of ONE US DOLLAR (USD 1.00) each (the "New Shares"), having the same rights and obligations as the existing shares.

The aggregate contribution of FOUR HUNDRED AND SEVENTEEN MILLION NINE HUNDRED AND SIXTY-ONE THOUSAND TWO HUNDRED AND SIXTY US DOLLARS AND TWENTY-SEVEN CENTS (USD 417,961,260.27) in relation to the New Shares is allocated as follows: (i) THREE HUNDRED AND SEVENTY-NINE MILLION NINE HUNDRED AND SIXTY-FOUR THOUSAND SEVEN HUNDRED AND EIGHTY US DOLLARS (USD 379,964,780.-) to the share capital of the Company and (ii) THIRTY-SEVEN MILLION NINE HUNDRED AND NINETY-SIX THOUSAND FOUR HUNDRED AND EIGHTY US DOLLARS AND TWENTY-SEVEN CENTS (USD 37,996,480.27) to the Company's legal reserve.

Subscription

"Apax WW Nominees Limited", prenamed, has declared to subscribe for THREE HUNDRED AND SEVENTY-NINE MILLION NINE HUNDRED AND SIXTY-FOUR THOUSAND SEVEN HUNDRED AND EIGHTY (379,964,780) New Shares, and to pay them a total price of THREE HUNDRED AND SEVENTY-NINE MILLION NINE HUNDRED AND SIXTY-FOUR THOUSAND SEVEN HUNDRED AND EIGHTY US DOLLARS (USD 379,964,780.-) by means of a contribution in kind consisting 1,352.2276068 shares (the "Contributed Shares") it owns in "CHIRON TOPCO, INC", a corporation organized under the laws of the State of Delaware, having its registered seat at c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA and representing 38.913% of the total shares issued by CHIRON TOPCO, INC (the "Contribution").

The above contribution in kind has been dealt with in a valuation report issued by the management of the Company, which certifies that the total value of the contribution in kind is equal to the value of the New Shares issued in consideration to the Contributed Shares.

Evidence of the transfer of the Contributed Shares has been given to the undersigned notary by a copy of a contribution agreement. Said valuation report and contribution agreement, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Second resolution

The sole partner resolves to amend article 6.1 of the by-laws of the Company in order to reflect such increase of capital, which now reads as follows:

Art. 6.1.

"6.1 The capital is fixed at THREE HUNDRED AND SEVENTYNINE MILLION NINE HUNDRED AND EIGHTY-THREE THOUSAND TWO HUNDRED AND EIGHTY US DOLLARS (USD 379,983,280.-) represented by THREE HUNDRED AND SEVENTY-NINE MILLION NINE HUNDRED AND EIGHTY-THREE THOUSAND TWO HUNDRED AND EIGHTY (379,983,280) shares of one US DOLLAR (USD 1.-) each, divided into (i) THIRTY-SEVEN MILLION NINE HUNDRED AND NINETY-EIGHT THOUSAND THREE HUNDRED AND TWENTY-EIGHT (37,998,328) ordinary shares of class A (the "Class A Shares"); (ii) THIRTY-SEVEN MILLION NINE HUNDRED AND NINETY-EIGHT THOUSAND THREE HUNDRED AND TWENTY-EIGHT (37,998,328) ordinary shares of class B (the "Class B Shares"), (iii) THIRTY-SEVEN MILLION NINE HUNDRED AND NINETY-EIGHT THOUSAND THREE HUNDRED AND TWENTY-EIGHT (37,998,328) ordinary shares of class C (the "Class C Shares"), (iv) THIRTY-SEVEN MILLION NINE HUNDRED AND NINETY-EIGHT THOUSAND THREE HUNDRED AND TWENTY-EIGHT (37,998,328) ordinary shares of class D (the "Class D Shares"), (v) THIRTY-SEVEN MILLION NINE HUNDRED AND NINETY-EIGHT THOUSAND THREE HUNDRED AND TWENTY-EIGHT (37,998,328) ordinary shares of class E (the "Class E Shares"), (vi) THIRTY-SEVEN MILLION NINE HUNDRED AND NINETY-EIGHT THOUSAND THREE HUNDRED AND TWENTY-EIGHT (37,998,328) ordinary shares of class F (the "Class F Shares"), (vii) THIRTY-SEVEN MILLION NINE HUNDRED AND NINETY-EIGHT THOUSAND THREE HUNDRED AND TWENTY-EIGHT (37,998,328) ordinary shares of class G (the "Class G Shares"), (viii) THIRTY-SEVEN MILLION NINE HUNDRED AND NINETY-EIGHT THOUSAND THREE HUNDRED AND TWENTY-EIGHT (37,998,328) ordinary shares of class H (the "Class H Shares"), (ix) THIRTY-SEVEN MILLION NINE HUNDRED AND NINETY-EIGHT THOUSAND THREE HUNDRED AND TWENTY-EIGHT (37,998,328) ordinary shares of class I (the "Class I Shares") and (x) THIRTY-SEVEN MILLION NINE HUNDRED AND NINETY-EIGHT THOUSAND THREE HUNDRED AND TWENTY-EIGHT (37,998,328) ordinary shares of class J (the "Class J Shares" and all together referred to as the "Shares"), each having such rights and obligations as set out in these

Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Valuation - Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at seven thousand euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze le trois novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

"Apax WW Nominees Limited", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Royaume Uni, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN Londres, Royaume Uni, immatriculée auprès de Companies House sous le numéro 04693597

représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 2 novembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, "Apax WW Nominees Limited", est l'associé unique de «Chiron B1 S.à r.l.», ayant son siège au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 164304, et constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné date du 24 octobre 2011 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société») et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

Laquelle personne comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société par un montant de TROIS CENT SOIXANTE DIX-NEUF MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGTS DOLLARS AMERICAINS (USD 379.964.780,-) pour le porter de son montant actuel de DIX HUIT MILLE CINQ CENT DOLLARS AMERICAINS (USD 18.500,-) à un montant de TROIS CENT SOIXANTE DIX-NEUF MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT TROIS MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGTS DOLLARS AMERICAINS (USD 379.983.280,-) par l'émission de TROIS CENT SOIXANTE DIX-NEUF MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGTS (379.964.780) nouvelles parts sociales divisées en (i) TRENTE-SEPT MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT SEIZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DIX-HUIT (37.996.478) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) TRENTE-SEPT MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT SEIZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DIX-HUIT (37.996.478) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) TRENTE-SEPT MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT SEIZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DIX-HUIT (37.996.478) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) TRENTE-SEPT MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT SEIZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DIX-HUIT (37.996.478) Parts Sociales de Catégorie D, (v) TRENTE-SEPT MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT SEIZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DIX-HUIT (37.996.478) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) TRENTE-SEPT MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT SEIZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DIX-HUIT (37.996.478) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) TRENTE-SEPT MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT SEIZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DIX-HUIT (37.996.478) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) TRENTE-SEPT MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT SEIZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DIX-HUIT (37.996.478) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) TRENTE-SEPT MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT SEIZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DIX-HUIT (37.996.478) Parts Sociales de Catégorie I et (x) TRENTE-SEPT MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT SEIZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DIX-HUIT (37.996.478) Parts Sociales de Catégorie J ayant une valeur D'UN DOLLAR AMERICAIN (USD 1,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»).

L'apport total de QUATRE CENT DIX-SEPT MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE ET UN MILLE DEUX CENT SOIXANTE DOLLARS AMERICAINS ET VINGT-SEPT CENTS (USD 417.961.260,27) relativement aux Nouvelles Parts Sociales est alloué comme suit: (i) TROIS CENT SOIXANTE DIX-NEUF MILLIONS NEUF CENT SOIXANTEQUATRE MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGTS DOLLARS AMERICAINS (USD 379.964.780,-) au capital social de la Société et

(ii) TRENTE-SEPT MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT SEIZE MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGTS DOLLARS AMERICAINS ET VINGT-SEPT CENTS (USD 37.996.480,27) à la réserve légale de la Société.

Souscription

“Apax WW Nominees Limited”, a déclaré souscrire toutes les TROIS CENT SOIXANTE DIX-NEUF MILLIONS NEUF CENT SOIXANTEQUATRE MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGTS (379.964.780) Nouvelles Parts Sociales et les libérer pour un prix total de TROIS CENT SOIXANTE DIX-NEUF MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGTS DOLLARS AMERICAINS (USD 379.964.780,-) payé par apport en nature consistant en 1,352.2276068 actions (les “Actions Apportées”) qu’elle détient dans “CHIRON TOPCO, INC”, une société constituée et régie par les lois de l’Etat de Delaware, USA, ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA et représentant 38.913% des Actions Apportées.

L’apport en nature ci-dessus a fait l’objet d’un rapport d’évaluation émis par la gérance de la Société, qui certifie que la valeur totale de l’apport en nature est égale à la valeur des Nouvelles Parts Sociales émises en contrepartie des Actions Apportées.

Une copie du transfert des Actions Apportées a été remise au notaire instrumentant. Le rapport d’évaluation et le contrat d’apport, signés ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Deuxième résolution

L’associé unique décide alors de modifier l’article 6.1 des statuts de la Société pour refléter l’augmentation de capital, lequel article sera comme suit:

Art. 6.1.

«6.1 Le capital social de la Société est de TROIS CENT SOIXANTE DIX-NEUF MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT TROIS MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGTS DOLLARS AMERICAINS (USD 379.983.280,-) représenté par TROIS CENT SOIXANTE DIX-NEUF MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT TROIS MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGTS (379.983.280) parts sociales, d’une valeur d’UN DOLLARD US (1,00 USD) chacune divisées en (i) TRENTE-SEPT MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT DIX-HUIT MILLE TROIS CENT VINGT-HUIT (37.998.328) parts sociales ordinaires de catégorie A (Les “Parts Sociales de Catégorie A”); (ii) TRENTE-SEPT MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT DIX-HUIT MILLE TROIS CENT VINGT-HUIT (37.998.328) parts sociales ordinaires de catégorie B (Les “Parts Sociales de Catégorie B”); (iii) TRENTE-SEPT MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT DIX-HUIT MILLE TROIS CENT VINGT-HUIT (37.998.328) parts sociales ordinaires de catégorie C (Les “Parts Sociales de Catégorie C”); (iv) TRENTE-SEPT MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT DIX-HUIT MILLE TROIS CENT VINGT-HUIT (37.998.328) parts sociales ordinaires de catégorie D (Les “Parts Sociales de Catégorie D”); (v) TRENTE-SEPT MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT DIX-HUIT MILLE TROIS CENT VINGT-HUIT (37.998.328) parts sociales ordinaires de catégorie E (Les “Parts Sociales de Catégorie E”); (vi) TRENTE-SEPT MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT DIX-HUIT MILLE TROIS CENT VINGT-HUIT (37.998.328) parts sociales ordinaires de catégorie F (Les “Parts Sociales de Catégorie F”); (vii) TRENTE-SEPT MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT DIX-HUIT MILLE TROIS CENT VINGT-HUIT (37.998.328) parts sociales ordinaires de catégorie G (Les “Parts Sociales de Catégorie G”); (viii) TRENTE-SEPT MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT DIX-HUIT MILLE TROIS CENT VINGT-HUIT (37.998.328) parts sociales ordinaires de catégorie H (Les “Parts Sociales de Catégorie H”); (ix) TRENTE-SEPT MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT DIX-HUIT MILLE TROIS CENT VINGT-HUIT (37.998.328) parts sociales ordinaires de catégorie I (Les “Parts Sociales de Catégorie I”) et (x) TRENTE-SEPT MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT DIX-HUIT MILLE TROIS CENT VINGT-HUIT (37.998.328) parts sociales ordinaires de catégorie J (Les “Parts Sociales de Catégorie J”, toutes ces parts sociales étant collectivement référencées comme les “Parts Sociales”); chacune ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, “Associés” signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et “Associé” devra être interprété conformément.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à sept mille euros.

Plus rien n’étant à l’ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l’anglais, constate par les présentes qu’à la requête e la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d’une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu’en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 novembre 2011. Relation: EAC/2011/14794. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTION.

Référence de publication: 2011165229/206.

(110191659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Environnement et Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 117.967.

DISSOLUTION

L'an deux mil onze, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange,

A COMPARU:

Monsieur Daniel Ferdinand MARTENS, ingénieur conseil, né le 20 août 1953 à Ath (Belgique), demeurant à B-7190 Ecaussinnes, 24 rue Bel'Air.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'actionnaire unique de la société anonyme «ENVIRONNEMENT ET CONSTRUCTION S.A.» en abrégé ECO S.A., établie et ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte-Croix,

inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 117.967,

constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 30 juin 2006,

publiée au Mémorial C numéro 1.846 du 3 octobre 2006, page 88.566, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 mars 2011, publiés au Mémorial C numéro 1.238, du 8 juin 2011, page 59.409.

II. La partie comparante déclare et décide expressément de dissoudre et liquider la société à compter de ce jour, celle-ci ayant cessé toute activité.

III. La partie soussignée connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la société.

IV. La partie soussignée, actionnaire unique de la prédite société, se considérant comme liquidateur de la dite société, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la société et déclare répondre personnellement et solidairement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour.

V. La partie soussignée donne décharge expresse aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié.

VI. La partie soussignée approuve encore par les présentes les comptes de la dite société.

VII. La liquidation de la société est par conséquent achevée.

VIII. Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à l'adresse de l'ancien siège social.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à la somme de MILLE TROIS CENTS EUROS (1.300,- €).

A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes sont solidairement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires résultant des présentes.

Déclarations générales

Les parties déclarent que le notaire instrumentant leur a expliqué tous les effets et toutes les conséquences du présent acte. Elles ont persisté à procéder par le présent acte et ont déclaré décharger le notaire instrumentant de toute conséquence et responsabilité éventuelle pouvant découler du présent acte.

DONT ACTE, fait est passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, elle a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: MARTENS, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 novembre 2011. Relation: EAC/2011/16024. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 02 décembre 2011.

Référence de publication: 2011165316/51.

(110192257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Fiduciaire Comptable et Fiscale de Martelange SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8824 Perlé, 4, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 91.760.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE COMPTABLE ET FISCALE DE MARTELANGE SA

RUE DE LA POSTE 4

L 8824 PERLE

Signature

Référence de publication: 2011165333/13.

(110191907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Family Lab International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 110.265.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 30 mars 2011:

Résolution 1.

Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60, Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg, n° RCS Luxembourg B99 746, a été confié avec effet immédiat comme Administrateur-Délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 30 mars 2011.

Pour Family Lab International S.A.

Référence de publication: 2011165336/14.

(110191886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Faris S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 37.663.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Référence de publication: 2011165338/10.

(110191715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Douro SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 160.391.

DISSOLUTION

In the year two thousand eleven, on the twenty-eighth of November;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mr. Henrique CABRAL DE NORONHA E MENEZES, Financial Manager, born in Prazeres-Lisbon (Portugal), on 25 April 1970, residing at 84 Deodar Road, SW15 2nj London (United Kingdom),

here represented by Mr. Daniel BREGER, Assistant Vice President, Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., with professional address at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing person, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the company in the form of a public limited company ("société anonyme") qualifying as société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé "DOURO SICAV-SIF", (the "Company"), established and having its registered office in L-2180 Luxembourg, 5 rue Jean Monnet, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 160391, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on April 15, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1624 of the 20 July 2011;

2) That the corporate capital at the incorporation date was set at EUR thirty-one thousand euro (31,000.-), represented by three hundred and ten (310) fully paid shares of no par value; that the variable corporate capital is set at the present date at EUR six thousand eight hundred forty point eighty three cents (6,840.83), represented by one hundred (100) shares.

3) That the appearing person, represented as said before, is the sole owner of all the shares of the Company;

4) That the appearing person, represented as said before, acting as sole shareholder (the "Sole Shareholder"), declares, with immediate effect, the dissolution of the Company and the commencement of the liquidation process;

5) That the Sole Shareholder appoints himself as liquidator of the Company; and in his capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

6) That the Sole Shareholder, in his capacity as liquidator of the Company, declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the Company;

7) That the Sole Shareholder declares that he takes over all the assets of the Company, and that he will assume any existing debts of the Company pursuant to point 6;

8) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

9) That full and entire discharge is granted to the board of directors for the performance of their assignment;

10) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in

English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huit novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Henrique CABRAL DE NORONHA E MENEZES, Directeur Financier, né à Prazeres-Lisbonne (Portugal), le 25 avril 1970, demeurant à 84 Deodar Road SW15 2nj London, Royaume-Uni,

ici représenté par Monsieur Daniel BREGER, Assistant Vice President, Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., avec adresse professionnelle à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société en la forme d'une société anonyme qualifiée comme société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé "DOURO SICAV-SIF", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 160391, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 15 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1624 du 20 juillet 2011;

2) Que le capital social à la constitution est fixé à trente et un mille euros (31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions entièrement libérées, sans mention de valeur nominale; que le capital social variable à la présente date s'élève à EUR six mille huit cent quarante point quatre vingt treize cents (6,840.83) représenté par cent (100) actions.

3) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est le seul propriétaire de toutes les actions de la Société;

4) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, agissant comme actionnaire unique ("Associé Unique"), prononce, avec effet immédiat, la dissolution de la Société et la mise en liquidation;

5) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

6) Que l'Associé Unique déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société;

7) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6;

8) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration pour l'exécution de leur mandat;

10) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. BREGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 novembre 2011. LAC/2011/52752. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Référence de publication: 2011165291/102.

(110191945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Colada AcquiCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,02.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.796.

In the year two thousand and eleven, on sixteenth day of November.

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Triton III MidCo 11 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.245 (the "Shareholder"),

Hereby represented by Me Philippe HUANG, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 15 November 2011.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Colada AcquiCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro and one cent (EUR 12,500.01), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 21 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1412 of 29

June 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.796 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have last been amended pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch dated 25 October 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro and one cent (EUR 12,500.01) to twelve thousand five hundred euro and two cents (EUR 12,500.02).

2 To issue one (1) new share with a nominal value of one cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for this new share by the Company's sole shareholder and to accept payment in full for such new shares with payment of a share premium in an amount of five million five hundred thirty-five thousand five hundred forty-seven euro and sixty-eight cents (EUR 5,535,547.68) by a contribution in kind.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro and one cent (EUR 12,500.01) to twelve thousand five hundred euro and two cents (EUR 12,500.02).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue one (1) new share with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholder represented by Me Philippe HUANG, aforementioned by virtue of the above mentioned proxy.

The Shareholder declared to subscribe for the one (1) new share with a nominal value of one cent (EUR 0.01), and to make payment in full for such new share with payment of a share premium of five million five hundred thirty-five thousand five hundred forty-seven euro and sixty-eight cents (EUR 5,535,547.68) by a contribution in kind consisting of receivables in a total amount of five million five hundred thirty-five thousand five hundred fortyseven euro and sixty-nine cents (EUR 5,535,547.69) (the "Contribution in Kind").

Proof of the ownership by the Shareholder of the Contribution in Kind has been given to the undersigned notary.

The Shareholder declared that the Contribution in Kind is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution in Kind to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind to the Company.

The Shareholder further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution in Kind is described and valued (the "Report"), which Report, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The conclusions of that Report read as follows:

"Based on our valuation methodology, we have no observation to mention on the value of the Contribution in Kind which correspond at least in number and nominal value to one new share, with a nominal value of one cent (EUR 0.01), to be issued with a share premium in an aggregate amount of five million five hundred thirty-five thousand five hundred forty-seven euro and sixty-eight cents (EUR 5,535,547.68)."

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the new share according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The shareholder meeting resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions which shall forthwith read as follows:

“ **Art. 5. Subscribed capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro and two cents (EUR 12,500.02), divided into one million two hundred fifty thousand and two (1,250,002) shares (the “Shares”). Each issued share has a nominal value of one cent (EUR 0.01) and is fully paid up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at three thousand seven hundred euro (EUR 3,700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seizième jour de novembre.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Triton III MidCo 11 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.245 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Me Philippe HUANG, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 15 novembre 2011.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Colada AcquiCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros et un centime (EUR 12.500,01), dont le siège social est au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 21 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1412 du 29 juin 2011 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 159.796 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, en date du 25 octobre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un centime (EUR 0,01) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros et un centime (EUR 12.500,01) à douze mille cinq cents euros et deux centimes (EUR 12.500,02).

2 Émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de cette nouvelle part sociale, par l'associé unique de la Société et acceptation de la libération intégrale de cette nouvelle part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de cinq millions cinq cent trente-cinq mille cinq cent quarante-sept euros et soixante-huit centimes (EUR 5.535.547,68) par un apport en nature.

4 Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un centime (EUR 0,01) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros et un centime (EUR 12.500,01) à douze mille cinq cents euros et deux centimes (EUR 12.500,02).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu l'Associé, représenté par Me Philippe HUANG, prénommé, en vertu de la procuration ci-dessus mentionnée.

L'Associé a déclaré souscrire une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01,-), à libérer intégralement avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de cinq millions cinq cent trente-cinq mille cinq cent quarante-sept euros et soixante-huit centimes (EUR 5.535.547,68) par un apport en nature consistant en des créances d'un montant total de cinq millions cinq cent trente-cinq mille cinq cent quarante-sept euros et soixante-neuf centimes (EUR 5.535.547,69) (l'«Apport en Nature»).

Preuve de la propriété de l'Apport en Nature par l'Associé a été donnée au notaire instrumentant.

L'Associé a déclaré en outre que l'Apport en Nature est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport en Nature à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport en Nature à la Société.

L'Associé a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport en Nature est décrit et évalué (le «Rapport»), ce Rapport qui après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

Les conclusions dudit Rapport sont les suivantes: «Sur base de notre méthode d'évaluation, nous n'avons pas d'observations à mentionner sur la valeur de l'Apport en Nature qui correspond au moins en nombre et valeur nominale à une part sociale d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01), à émettre avec une prime d'émission d'un montant total de cinq millions cinq cent trente-cinq mille cinq cent quarante-sept euros et soixante-huit centimes (EUR 5.535.547,68).».

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre la part sociale nouvelle conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital social souscrit.** Le capital social souscrit de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros et deux centimes (EUR 12.500,02)

représenté par un million deux cent cinquante mille deux parts sociales (les «Parts Sociales»). Chaque part sociale a une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et est entièrement libérée.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à trois mille sept cents euros (EUR 3.700,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. Huang, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 18 novembre 2011. Relation: RED/2011/2454. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2011165231/173.

(110191725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Family Office Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 73.890.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011165337/14.

(110191490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

HCA Luxembourg 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 217.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.526.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que l'associé de la Société, London Radiography and Radiotherapy Services Limited, a changé de nom et porte désormais la dénomination suivante:

London Radiography & Radiotherapy Services Limited et que l'adresse a également changé et se trouve maintenant au 242, Marylebone Road, London NW1 6JL, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HCA Luxembourg 1

Référence de publication: 2011165394/15.

(110192229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Feldberg (Deutschland) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 139.356.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Référence de publication: 2011165340/10.

(110191446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Fidomes, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 95.765.

—
Par la présente, je vous notifie ma démission de mon mandat d'administrateur au sein du conseil d'administration de la SA Fidomes immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro: B-95765.

Cette démission prend effet immédiatement.

Le 1^{er} décembre 2011.

Etienne Ceulemans

Expert-comptable

Référence de publication: 2011165343/13.

(110191543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Fidomes, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 95.765.

—
Par la présente, je vous prie de bien vouloir recevoir ma démission de mon mandat en tant qu'administrateur et en tant qu'administrateur délégué au sein du conseil d'administration de FIDOMES SA et dont le siège est établi au 75, Parc d'Activité L-8308 CAPELEN et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro: B-95765.

Ma démission prenant effet immédiatement.

Le 1^{er} Décembre 2011.

Bertrand CORBESIER.

Référence de publication: 2011165344/13.

(110191871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Unibail Rodamco SIBV, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.846.729,00.

Siège de direction effectif: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 88.938.

—
La société UR-SIF SAS, ayant son siège social au 7, Place du Chancelier Adenauer, F-75016 Paris, associée de la Société, a été dissoute suite à la réunion de toutes les actions entre une seule main, suivant acte déposé au registre de commerce et des sociétés de Paris en date du 8 mars 2011 et l'intégralité du patrimoine de UR-SIF SAS a été transmise à la société Unibail-Rodamco SE, ayant son siège social au 7 Place du Chancelier Adenauer, F-75016 Paris, immatriculé au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 682024096.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Unibail Rodamco SIBV, en liquidation

Signature

Le liquidateur

Référence de publication: 2011166580/18.

(110192454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Fin Claude S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 124.501.

—
Le bilan au 31.12.2010 et les documents y annexés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/12/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011165345/11.

(110191657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Finabelia Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 118.718.

—
Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011165346/10.

(110191365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Espirito Santo Financial Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21/25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 22.232.

—
In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of October.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster. (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Miss Marie-Hélène GONCALVES, corporate manager, residing professionally in Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, Grand Duchy of Luxembourg

acting in his capacity as a special attorney-in-fact of the board of directors of ESPIRITO SANTO FINANCIAL GROUP S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at L2520 Luxembourg, 21/25, Allée Scheffer (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated pursuant to a deed of Maître Marc ELTER, then notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on 28 November 1984, published in the Mémorial C, Recueil

des Sociétés et Associations, number 2 of 3rd January 1985, registered with Luxembourg Register of Commerce and Companies, under the number B-22.232, the articles of association of which have been amended for the last time following a deed of Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on 26th of February 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 759 of 8th of April 2009 (the "Company"),

by virtue of the authority conferred on him by resolutions of the board of directors of the Company on 12th of September 2011 and 28th of September 2011, and in consideration of the decisions adopted by the special attorney of the board of directors on 12th of September 2011 and 28th of September 2011, copies of which resolutions and decisions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which they shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. The issued share capital of the Company is presently set at seven hundred seventy-eight million five hundred forty nine thousand, one hundred sixty Euro (EUR 778,549,160.-) represented by seventy-seven million eight hundred fifty four thousand nine hundred and sixteen shares (77,854,916) shares having a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each.

II. Pursuant to Article 5 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been set at two billion Euro (EUR 2,000,000,000.-), represented by two hundred million (200,000,000) shares of ten Euro (EUR 10.-) each, and that pursuant to the same Article 5, the board of directors of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company, such article of the articles of association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III. The board of directors of the Company, in its meeting of 12 September 2011, and in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article 5 of the Company's articles of association, has decided to issue up to twenty five thousand eight hundred ninety four (25,894) new shares as fully paid up shares and to cancel the preferential subscription rights of the Company's existing shareholders to subscribe for the new shares, and has appointed Ms. Marie-Hélène GONCALVES, as the special attorney in fact of the board of directors to decide, upon consultation with the Chairman of the board of directors of the Company, on the actual number of new shares to be issued and on the actual issue price of the new shares.

IV. The board of directors of the Company, in its meeting of 28 September 2011, and in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article 5 of the Company's articles of association, has decided to issue up to four thousand seven hundred eight (4,708) new shares as fully paid up shares and to cancel the preferential subscription rights of the Company's existing shareholders to subscribe for the new shares, and has appointed Ms. Marie-Hélène GONCALVES, as the special attorney in fact of the board of directors to decide, upon consultation with the Chairman of the board of directors of the Company, on the actual number of new shares to be issued and on the actual issue price of the new shares.

V. Ms Marie-Hélène GONCALVES, in her capacity as special attorney in fact of the board of directors of the Company, declared that the thirty thousand six hundred and two (30,602) new shares have been issued pursuant to the exercise of the EUR 500,000,000 Fixed Rate Step-Up Notes due 2025 issued with 10,000 Warrants entitling the holders to acquire fully paid up shares of ESFG with a nominal value of EUR 10 each.

Report of the independant auditor

The contribution in kind has been audited by the independent auditor AbaCab S.à r.l., having its registered office in Luxembourg, under the signature of Mr Marco RIES, independent auditor, with professional adress in Luxembourg, according to articles 26-1 and 32-1 of the law on commercial companies, and who concludes as follows:

"Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des parts sociales à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 12 octobre 2011."

Such report, after "ne varietur" signature by the appearing person and the officiating notary will remain annexed at the present deed to be formalised.

VI. As a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital with effect as of 28 September 2011, paragraph one of Article 5 of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

« **Art. 5.** The authorised capital is fixed at two billion Euro (EUR 2,000,000,000.-), represented by two hundred million (200,000,000) shares of ten Euro (EUR 10.-) each, of which seventy-seven million eight hundred eightyfive thousand five hundred eighteen (77,885,518) shares have been issued, subscribed and fully paid in, representing an issued capital of seven hundred seventy-eight million eight hundred fifty-five thousand one hundred eighty Euro (EUR 778,855,180.-).»

Expenses

The expenses, incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,600.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorze octobre.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Mademoiselle Marie-Hélène GONCALVES, corporate manager, demeurant professionnellement à Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, Grand-Duché de Luxembourg

agissant en sa qualité de mandataire spéciale du conseil d'administration de ESPIRITO SANTO FINANCIAL GROUP S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 21/25, Allée Scheffer, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 28 novembre 1984, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2 le 3 janvier 1985, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B-22.232, les statuts de laquelle ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, le 26 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 759 du 8 avril 2009 (la «Société»),

en vertu du pouvoir lui conféré par résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 12 septembre 2011 et du 28 septembre 2011 et compte tenu des décisions adoptées par la mandataire spéciale du conseil d'administration les 12 septembre 2011 et du 28 septembre 2011, copies desdites résolutions et décisions, après avoir été signées "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Laquelle comparante, agissant en ladite capacité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. La Société a un capital souscrit de sept cent soixante-dix-huit millions cinq cent quarante-neuf mille cent soixante euros (EUR 778.549.160,-) divisé en soixante-dix-sept millions huit cent cinquante-quatre mille neuf cent seize (77.854.916) actions ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

II. En vertu de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à deux milliards d'euros (EUR 2.000.000.000,-), représenté par deux cents millions (200.000.000) d'actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, et en vertu du même Article 5, le conseil d'administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations du capital social de la Société, ledit article des statuts devant alors être modifié afin de refléter l'augmentation de capital ainsi réalisée.

III. Le conseil d'administration de la Société, dans sa réunion en date du 12 septembre 2011 et en conformité avec les pouvoirs qui lui ont été conférés en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, a décidé d'émettre vingt-cinq mille huit cent quatre-vingt-quatorze (25.894) actions nouvelles entièrement libérées, de supprimer le droit préférentiel des actionnaires existants de la Société de souscrire à ces nouvelles actions, et a nommé Mademoiselle Marie-Hélène GONCALVES, en tant que mandataire spéciale du conseil d'administration pour décider, après consultation du Président du conseil d'administration de la Société, du nombre réel d'actions nouvelles devant être émises et du prix réel de ces nouvelles actions.

IV. Le conseil d'administration de la Société, dans sa réunion en date du 28 septembre 2011 et en conformité avec les pouvoirs qui lui ont été conférés en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, a décidé d'émettre quatre mille sept cent huit (4.708) actions nouvelles entièrement libérées, de supprimer le droit préférentiel des actionnaires existants de la Société de souscrire à ces nouvelles actions, et a nommé Mademoiselle Marie-Hélène GONCALVES, en tant que mandataire spéciale du conseil d'administration pour décider, après consultation du Président du conseil d'administration de la Société, du nombre réel d'actions nouvelles devant être émises et du prix réel de ces nouvelles actions.

V. Mademoiselle Marie-Hélène GONCALVES, en sa capacité de mandataire spéciale du conseil d'administration de la Société, a déclaré que les de trente mille six cent deux (30.602) actions nouvelles, ont été émises en vertu des «EUR 500.000.000 Fixed Rate Step-Up Notes» qui viendront à échéance en 2025, émises avec 10.000 Warrants mandatant les détenteurs d'acquiescer des actions entièrement libérées de ESFG avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Rapport d'évaluation de l'apport.

Cet apport en nature a été audité par le réviseur d'entreprises indépendant AbaCab S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, sous la signature de Monsieur Marco RIES, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle à Luxembourg, conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales, et qui conclut de la manière suivante:

"Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des parts sociales à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 12 octobre 2011."

Ledit rapport, après "ne varietur" signature par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

VI. En conséquence de l'émission d'actions mentionnée ci-dessus, avec effet au 28 septembre 2011, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social autorisé est fixé à deux milliards d'euros (EUR 2.000.000.000,-), représenté par deux cents millions (200.000.000) d'actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, dont soixante-dix-sept millions huit cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent dix-huit (77.885.518) actions ont été émises, souscrites et entièrement libérées, représentant un capital émis de sept cent soixante-dix-huit millions huit cent cinquante-cinq mille cent quatrevingts euros (EUR 778.855.180,-).»

Frais

Les frais incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.600,-EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Marie-Hélène GONCALVES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 octobre 2011. Relation GRE/2011/3727. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2011166037/159.

(110192390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Outback S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 143.344.

Par décision du Conseil d'Administration du 11 novembre 2011, Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été coopté représentant permanent de la société anonyme VALON S.A., elle-même administrateur de la société Outback S.A. en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN démissionnaire.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

Luxembourg, le 1^{er} DEC. 2011.

Pour: Outback S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Wozniak / Valérie Albanti

Référence de publication: 2011165551/17.

(110191414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Fashion Style Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 164.963.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU

Monsieur Davy Anthony HERBERT, gérant de société, né à Saint-Maurice (France), le 11 décembre 1981, demeurant à 2 rue d'Arros, F-55000 Bar le Duc, France (ci-après le «Comparant»)

Lequel Comparant a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «Fashion Style Holding S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Diekirch.

Des bureaux, agences et succursales peuvent être créés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du conseil d'administration.

L'adresse du siège de la société pourra être transférée dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle a encore pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de son patrimoine immobilier, ainsi que toute opération commerciales, industrielles ou financières se rapportant directement ou indirectement à cet objet social et ce tant à Luxembourg qu'à l'étranger.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte.

Art. 5. Le capital social est fixé à QUATRE-VINGT MILLE EUROS (80.000.-EUR) représenté par TROIS CENTS DIX (310) actions sans valeur nominale, divisés en:

1. TRENTE (31) actions de Classe A;
2. TRENTE (31) actions de Classe B;
3. TRENTE (31) actions de Classe C;
4. TRENTE (31) actions de Classe D;
5. TRENTE (31) actions de Classe E;
6. TRENTE (31) actions de Classe F;
7. TRENTE (31) actions de Classe G;
8. TRENTE (31) actions de Classe H;
9. TRENTE (31) actions de Classe I;
10. TRENTE (31) actions de Classe J; Les titres peuvent être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

En cas de décès d'un actionnaire, les actionnaires survivants jouissent dans tous les cas d'un droit de préférence pour le rachat des actions de l'actionnaire décédé.

L'actionnaire qui désire céder toutes ou partie de ses actions à un non-actionnaire doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société.

Le prix de rachat ou de cession des actions se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai d'un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus sont considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence qui accroîtra les droits des autres actionnaires au prorata de leurs participations.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou qu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée. En l'hypothèse de la vacance du poste d'administrateur unique, l'assemblée générale procédera à la nomination d'un ou trois nouveaux administrateurs.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur. La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration unique entre administrateurs étant permise.

Les administrateurs peuvent également voter par lettre ou fax.

Une résolution formulée par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, a le même effet qu'une résolution votée lors d'une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Les résolutions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par les administrateurs présents.

L'authentification de copies ou d'extraits de ces procès-verbaux est faite par un administrateur.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 des statuts.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Exceptionnellement, la première personne à qui sera déléguée la gestion journalière de la société peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires fixe le pouvoir de signature.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier jeudi du mois d'avril à 15 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les limitations légales.

Le conseil d'administration ou le/les commissaires peuvent convoquer une assemblée générale extraordinaire. Une telle assemblée générale extraordinaire doit être convoquée si des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social en font la demande.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, de l'accord du ou des commissaires et aux conditions prévues par la loi.

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise aux conditions de quorum et de vote d'une modification statutaire.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) La première assemblée générale annuelle se réunira en l'année 2013.
- 2) Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2012.

Souscription et Libération

Les actions ont toutes été souscrites par Monsieur Davy Anthony HERBERT, pré-qualifié.

Toutes les actions ont été libérées intégralement par des versements en numéraire sur un compte bancaire, de sorte que la somme de QUATRE-VINGT MILLE EUROS (80.000.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Constataion

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Le Comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (1.250.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Le Comparant pré-qualifié, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, a ensuite pris en assemblée générale extraordinaire les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé à: 50 Esplanade, L-9227 Diekirch, Luxembourg.
2. Le nombre d'administrateurs est fixé à un.
3. Le nombre des commissaires est fixé à un.

4. Est nommé administrateur unique:

- Monsieur Davy Anthony HERBERT, pré-qualifié;

5. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, la société «Coficom Trust S.à r.l.», inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 153 931.

6. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. HERBERT, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 25 novembre 2011. Relation: MER/2011/2409. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 1^{er} décembre 2011.

Référence de publication: 2011165328/175.

(110191301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Atasonic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 111.429.

DISSOLUTION

L'an deux mil onze, le trentième jour du mois de novembre.

Par-devant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

BULLEN GROUP S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 164713,

ici représentée par Madame Sara PERNET, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg le 30 novembre 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant (ci-après l'«Associé Unique»), a requis le notaire instrumentant d'acter:

1- que la société anonyme ATASONIC S.A., RCS Luxembourg B numéro 111429, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux en date du 3 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 315 du 13 février 2006 (la «Société»).

2- que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) divisé en 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

3- que l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et se désigne en qualité de liquidateur de la Société.

4- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

5- qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert du notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, l'Associé Unique assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société est réglé.

6- que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

7 - que l'Associé Unique nommé en qualité de commissaire à la liquidation ComCo S.A., avec siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 112.813 et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

8 - qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à ComCo S.A., prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

9 - que l'Associé Unique, constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

10 - que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

11 - que les livres et documents de la Société seront déposés pendant cinq ans au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, siège de Société Européenne de Banque.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Sara Pernet, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 1^{er} décembre 2011. LAC/2011/53422. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 décembre 2011.

Référence de publication: 2011166634/62.

(110193288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2011.

Finwellness S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 59.557.

—
EXTRAIT

L'administrateur Monsieur Carlo CAPELLI a déménagé du 81/D, Via Canalazzo, I-48100 Ravenna (Italie) au 25, Via Caprera, I-48100 Ravenna (Italie).

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011165348/11.

(110192180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Finwellness S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 59.557.

—
RECTIFICATIF

L'extrait rectificatif (rectificatif de l'extrait déposé le 22/11/2011 – n° L110185383) a été déposé au Registre de Commerce de Société de Luxembourg.

L'assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes a été tenue le 07/11/2011 et non le 04/11/2011.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011165349/13.

(110192180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

PHIVCO Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 162.507.

—
Extrait rectificatif dépôt L110190677

Il convient de rayé Madame Lori Shafner (en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée de, née le 17 août 1965 à Framingham, Etats Unis d'Amérique, résidant au 8260-2261 MS, Eastern Point Road, Groton, CT, 06340 Etats Unis d'Amérique).

Par conséquent, le conseil de gérance sera dès lors composé comme suit:

- Monsieur Andre Petrunoff;
- Monsieur Jean-Pol Leblon; et
- Monsieur Christophe Plantegenet.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2011165594/19.

(110191431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Foratec International Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 56.633.

—
Le siège social du commissaire aux comptes, AUDIEX S.A., est dorénavant établi au:
9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Référence de publication: 2011165352/11.

(110191298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Four Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 65.707.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
FOUR INVESTMENT S.A.

Référence de publication: 2011165354/11.

(110191932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

G.I.E. Luxembourg for Business, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 19-21, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg C 83.

—
Extrait de l'Assemblée générale du 3 décembre 2010

L'Assemblée décide de renouveler les mandats des gérants jusque l'assemblée générale qui se tiendra en 2013:

- Monsieur Robert Biwer, demeurant au 19-21, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur Jean-Claude Knebler, demeurant au 19-21, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur Carlo Thelen, demeurant à 7, rue Alcide de Gasperi, L-2981 Luxembourg;
- Monsieur Jean-Claude Vesque, demeurant à 7, rue Alcide de Gasperi, L-2981 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Pour le GIE

Référence de publication: 2011165355/16.

(110191428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

HSH Global Aircraft I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 127.642.

Par la suivante, nous souhaitons vous informer du changement d'adresse de Mme. Ulrike Ziegler, gérante de la Classe B de la société mentionne ci-dessus.

Allacher Strasse 144a

D-80997 Munich

Allemagne

Pour HSH Global Aircraft I S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011165399/16.

(110191327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Gemini Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 106.999.

EXTRAIT

En date du 1^{er} décembre 2011 le siège social de la Société mentionnée a été transféré du 8, rue Heine L-1720 Luxembourg au 28, boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Mailys Egan

Référence de publication: 2011165356/14.

(110192206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

German Retail Portfolio 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 116.969.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Référence de publication: 2011165357/10.

(110191629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Global Retail Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 142.260.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} décembre 2011.

Référence de publication: 2011165358/10.

(110191563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.
